



Les plans et visualisations sont soumis aux droits d'auteur appartenant à TOM SIMON ARCHITECTES S.À.R.L., no. de membre de l'O.A.I. : AP10516. Chaque nouvelle révision annule tous les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'Architecte. L'entrepreneur chargé de l'exécution et le maître de l'ouvrage sont tenus de contrôler toutes les cotes et niveaux avant d'exécuter les travaux, ils se doivent de signaler toute différence à l'Architecte. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté, toutes cotes manquantes feront l'objet d'une demande à l'Architecte. Les informations des techniques particulières, ventilation, électricité, canalisations, sanitaires... sont données à titre d'information, elles devront être validées et faire l'objet d'études soit par un bureau d'ingénieurs-conseils agréé au G.D.L. Les calculs statiques et les dimensionnements des éléments portants et structurels sont à fournir par un ingénieur agréé. Toutes modifications apportées à l'ouvrage devront faire l'objet d'une note d'information auprès de l'Architecte et de l'ingénieur qui devront la valider avant leur mise en œuvre. Le non-respect de ce nota engage la seule et entière responsabilité de l'exécutant.

<b>tom simon architectes s.à.r.l.</b> architecture // design // urbanisme		17, allée louis ackermann L-1897 kockelscheuer tél : 26 97 62 77 fax : 26 97 62 78 mail : info@tsa.lu web : www.tsa.lu
<b>maître de l'ouvrage</b>	<b>IMMO &amp; CONSEIL S.A.</b> 19, am Steewee L-3317 Bergem	<b>l'architecte</b>
<b>projet</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE</b> à 14, rue Ditzheck, L-3583 Dudelange	
<b>date</b>	01.12.2016	<b>AUTORISATION</b> modifications
<b>échelle</b>	1/50 ; 1/200	
<b>dressé par</b>	AS.F.	
<b>plan</b>	2016_12_01_DITZ_14_AUT_01	
les mesures sont à vérifier sur place par les entreprises <small>ce plan ne peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation de l'auteur</small>		